



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 mai 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 mai 2008

**Réalisation du Bilan carbone des services de la ville de Niort**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle MANGIN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Bernard BARE -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008**

DELIBERATION D20080201

**RISQUES MAJEURS ET**

**Réalisation du Bilan carbone des services de la ville de Niort**

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors du sommet de Rio, en 1992, les états signataires s'engagent à réaliser des inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre.

En 2002, en ratifiant le protocole de Kyoto, tous les pays de l'Union européenne décident de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ; la France pour sa part doit les stabiliser à leur niveau de 1990.

En 2004, le Plan Climat encourage les acteurs locaux à mettre en œuvre des mesures pour atteindre les objectifs fixés par le protocole de Kyoto.

En novembre 2006, le Conseil régional de Poitou-Charentes se dote d'un "Plan après pétrole" en 10 points qui vise à réduire les émissions régionales de CO<sub>2</sub> de 800 000 tonnes d'ici à 2010.

C'est dans ce contexte que la Ville de Niort souhaite, dans un premier temps, procéder à une évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de ses services et de son patrimoine ; puis définir un programme d'actions en vue de réduire l'impact de ses activités sur le changement climatique.

La méthode choisie est celle mise en œuvre par l'ADEME pour les raisons suivantes :

- elle a été construite avec des collectivités pilotes et s'enrichit des retours d'expériences des utilisateurs,
- elle repose sur l'analyse des gaz à effet de serre du protocole de Kyoto,
- elle possède un volet d'évaluation de la dépendance aux énergies fossiles,
- elle permet d'établir un plan de réduction de l'impact sur le changement climatique.

Les objectifs visés par la Ville de Niort sont les suivants :

- sensibiliser les services de la ville de Niort au changement climatique,
- établir un diagnostic des consommations et pratiques des services,
- établir un programme de mesures correctives à mettre en œuvre,
- forger une expérience interne sur la démarche Bilan carbone<sup>TM</sup> avant de l'appliquer à l'ensemble du territoire.

Afin de mener à bien ce projet, une cellule de pilotage sera constituée. Son rôle est d'animer la réflexion interne, de choisir un prestataire qui établira le diagnostic et les préconisations, de mettre en œuvre les mesures de réduction.

Le budget prévisionnel (hors communication) est évalué à 40 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider d'engager la réalisation d'un bilan carbone<sup>TM</sup> des services de la ville de Niort,
- d'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses afférentes au projet,
- d'approuver le planning prévisionnel présenté en annexe

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Signé**

**Geneviève GAILLARD**